

Une date à retenir :

Mercredi 12 novembre 2008

**Elections de
vos représentants
au Conseil d'Ecole (CE) et
au Conseil Pédagogique et de la
Vie Etudiante (CPVE)**

**Réunion
d'information sur
les MUTATIONS**

**IUFM Canebière 14 heures
IUFM Aix 14 heures**

Dans l'action le 7 et le 19 octobre!

13500 suppressions de postes d'enseignants au budget 2009, un record !

Voilà qui laisse entrevoir davantage de classes surchargées, de services partagés sur deux ou trois établissements... Mais aussi une réduction de l'offre d'éducation à travers des suppressions d'options et une diminution des horaires élève au lycée, le tout avec une pression des chefs d'établissement pour faire absorber la masse grandissante d'heures supplémentaires !

Arrêtons là l'inventaire et mobilisons nous dans les journées d'action du 7 et du 19 novembre.

Parce que rejoindre la mobilisation, c'est donner du poids au SNES dans les discussions avec le ministère sur la masterisation et la réforme des lycées, et faire pencher la balance vers l'intérêt commun des élèves et de la profession.

Le SNES appelle à **la grève le mardi 7 octobre** dans le cadre d'une journée d'action interprofessionnelle

Poursuite de l'action à travers une **manifestation nationale à Paris dimanche 19 octobre** avec les parents et les lycéens
(le SNES réserve des places de TGV, contactez nous)

Edito

La rentrée passée, il est temps d'en faire ensemble le bilan.

De notre côté nous avons pu, lors de la commission d'affectation des stagiaires du 25 août, procéder à de nombreuses améliorations des affectations. Dans le respect du barème, nous avons pu rapprocher certains de leur domicile ou des lieux de formation, éviter les établissements les plus difficiles à d'autres et faire prendre en compte des vœux tardifs.

Mais trop de stagiaires se voient encore contraints d'enseigner en ZEP, d'effectuer des déplacements qui sont rarement remboursés. Nombreux aussi sont ceux qui n'ont pas encore de PCP ou doivent traverser la ville pour le rencontrer et ceux qui, cette année, ont reçu un horaire de stage si lourd qu'il rend difficile le bon suivi de la formation. Malgré nos interventions, tant que l'administration vous utilisera comme des bouche-trous, au mépris des conditions de formation, ces problèmes se poseront. Nous sommes aussi intervenus auprès de chefs d'établissements gourmands qui avaient augmenté l'horaire prévu par le Recteur, ou confié aux stagiaires des classes inadaptées.

Nous vous invitons à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez afin que nous puissions intervenir au plus vite. L'approche des élections, le 12 novembre, peut être aussi l'occasion pour vous de venir nous rencontrer lors des permanences afin de mieux faire connaissance avec le SNES.

Il faut enfin commencer à penser à votre demande de mutation. La circulaire ministérielle fixant les règles du mouvement 2009 paraîtra en novembre. Pour pouvoir assister aux réunions de formation sur les mutations du SNES vous devrez faire une demande d'autorisation d'absence un mois avant (si la réunion tombe à un moment où vous avez cours ou formation ; sinon c'est inutile).

N'ayez aucune inquiétude, la procédure est classique et l'autorisation est de droit (cf. page 3).

En attendant de vous rencontrer lors des permanences et des réunions, toute l'équipe des militants du SNES vous souhaite une année de stage heureuse, formatrice et réussie !

Mathilde Freu, Julien Weisz, Caroline Chevé

SNES AIX – MARSEILLE

12 Place du Général de Gaulle – 13001 Marseille Tél. : 04 91 13 62 81 ou 82 Fax : 04 91 13 62 83

s3aix@sn.es.edu

Site du SNES : www.snes.edu

Permanences : du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures

ELECTIONS A L'IUFM **LE MERCREDI 12 NOVEMBRE !**

Soyez candidats sur la liste SNES-FSU !

Les élections au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante, organes chargés d'organiser la formation, auront lieu mercredi 12 novembre.

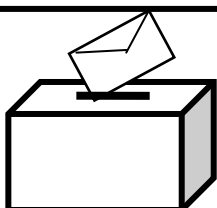
Contactez-nous avant les vacances de la Toussaint pour être candidats sur la liste SNES-FSU et participer avec nous à l'amélioration de la formation. Tous les ans, les stagiaires font majoritairement confiance au SNES et à la FSU pour porter et défendre leurs revendications.

Elu au SNES, pour quoi faire ?

Présence des délégués en commission de validation, mise en place de commissions de régulation de la formation afin de l'améliorer et de l'ouvrir aux propositions des stagiaires, réduction de l'horaire de FIT, amélioration de l'accueil dans les établissements, meilleure répartition de la charge de travail tout au long de l'année, réflexion sur le recrutement au master, autant de combats menés avec succès par les stagiaires élus sur nos listes.



Vous avez des critiques à porter, des idées à proposer ? Vous voulez agir, améliorer la formation, changer l'IUFM ? Rejoignez-nous !



Elections : Venez voter le 12 novembre ! **Votez SNES-FSU !**

Ce sont vos représentants tout au long de l'année qui vont être élus au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante. C'est pourquoi vous devez tous venir voter sur l'un des quatre sites (Canebière, Aix, E. Cas, Château Gombert), munis d'une pièce d'identité, le mercredi 12 novembre.

Le vote doit être physique, aucun vote par courrier n'est possible. Par contre chaque votant a droit à deux procurations. N'hésitez donc pas à voter à la place des collègues PCL2 ou PCL1 munis d'une de leur pièce d'identité (une photocopie suffit) ainsi que d'une procuration signée (celles-ci seront prochainement téléchargeables sur le site de l'IUFM).

Nous vous appelons donc à venir nombreux exprimer vos suffrages, à utiliser les procurations, et à montrer qu'à l'IUFM, comme dans les établissements pour les conseils d'administration et pour les élections professionnelles, la profession fait majoritairement confiance au **SNES** et à sa fédération, la **FSU**.

REUNIONS MUTATIONS **INTER-ACADEMIQUES**

Venez nombreux à la réunion mutations inter-académiques du SNES **le mercredi 12 novembre à 14h** sur le site de la Canebière et le site d'Aix. Elle sera animée par vos commissaires paritaires nationaux du SNES, qui siègent depuis des années dans les commissions d'affectation. Grâce à cette expérience ils viendront vous expliquer les principes du mouvement, ses subtilités, les stratégies possibles et examiner les différents cas individuels



Stage de formation sur les MUTATIONS spécial IUFM

Mercredi 12 novembre 14 heures

IUFM Canebière - IUFM Aix

Les salles seront précisées sur les sites.

Comment participer aux stages et aux réunions du SNES ?

Comme chaque fonctionnaire, un enseignant, stagiaire ou titulaire, a le droit de participer aux activités et à la formation syndicale sur son temps de travail, à raison de douze stages par an et une heure d'information syndicale mensuelle (article 34-7 du titre II du statut général des fonctionnaires).

Pour participer aux stages, il faut déposer une demande d'autorisation d'absence (voir modèle ci-dessous) un mois à l'avance par la voie hiérarchique. Le rattrapage des cours avec les élèves peut vous être demandé par votre chef d'établissement mais il n'est en aucun cas obligatoire pour les stages syndicaux.

Vous avez donc jusqu'au 12 octobre pour déposer auprès de votre chef d'établissement et du directeur de l'IUFM la demande pour participer au stage de formation sur les mutations du 12 novembre. Par courtoisie, prévenez vos formateurs de votre absence ce jour-là. C'est une pratique habituelle qui ne pose aucun problème.

Modèle de demande d'autorisation d'absence manuscrite

Nom :

Prénom :

Grade (certifié, agrégé) :

Discipline :

Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

(Adresse de l'établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84.16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

(date)

pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera dans les locaux de l'IUFM (ville).

Il est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995, publié au Journal Officiel du 10/02/95).

A

, le

Signature :